

certain diamètre, dans l'intérieur desquelles on mettait les lettres. On les livrait ensuite au courant de la Seine, et elles devaient être arrêtées par des filets établis à un endroit désigné et recueillies. Elles étaient préalablement lestées de manière à flotter toujours à une profondeur moyenne. Ce nouveau moyen de correspondance était utilisable de Paris aussi bien que des départements.

Une convention fut passée avec les inventeurs et un décret fut rendu le 26 décembre 1870 pour régler les conditions du service.

Aux termes de ce décret :

Les lettres de la France et de l'Algérie que le public voudra confier à ce système devront être préalablement affranchies au moyen de timbres-poste représentant une taxe d'un franc.

Leur poids maximum est fixé à 4 grammes.

Elles seront centralisées à un bureau de poste à déterminer par l'administration.

La somme d'un franc perçue pour le port de chaque lettre sera acquise, savoir :  
Pour 20 centimes à l'administration des télégraphes et des postes.

Et pour 80 centimes aux inventeurs du système : moitié leur sera payée au moment de la remise en leurs mains de chaque lettre, et moitié portée à leur crédit ou payée à leur représentant à Paris, par le receveur principal de la Seine, à la réception de chaque lettre de Paris.

Les lettres qui devaient être acheminées sur la capitale par les boules submersibles étaient centralisées à Moulins et portaient indistinctement comme suscription : « à Paris, par Moulins (Allier). » De cette dernière ville, elles étaient dirigées sur les bords de la Seine, en amont.

Le service fut commencé le 4 janvier, mais aucune boule n'arriva à Paris. M. Rampont faisait cependant relever régulièrement et quelquefois sous le feu de l'ennemi, par des équipes de courriers convoyeurs, les filets établis à Port à l'Anglais. Le cours de la Seine était surveillé d'une manière toute particulière par les Allemands qui avaient en outre, construit plusieurs barrages. D'un autre côté, la saison était rigoureuse, les glaces survinrent, les filets furent brisés et la plupart des boules disparurent. Quelques-unes toutefois, jetées près de Fontainebleau, furent retrouvées, après l'armistice, dans les environs de Corbeil et une boule expédiée de Paris, fut recueillie également après la levée du siège, à l'embouchure de la Seine. Elle contenait 700 lettres qui furent transmises à leurs destinataires<sup>1</sup>. Le service des boules fut suspendu le 31 janvier.

1. Rapport de M. Eschassériaux. *Officiel* du 31 juillet 1871.